

**Intervention de la délégation de l'Ukraine sur le point 4 de l'ordre du jour de la  
60-me session de SCJ de COPUOS**

**« Informations concernant les activités des organisations intergouvernementales  
et non gouvernementales internationales dans le domaine du droit de l'espace »**

**(Nataliia Malysheva)**

**Monsieur le Président,**

**Mesdames et Messieurs les délégués,**

Merci de me donner la parole à titre de ce point de l'ordre du jour pour présenter brièvement les activités des organisations non gouvernementales ukrainiennes liées au droit de l'espace.

Tout d'abord, je voudrais vous informer avec satisfaction que le Centre international de droit de l'espace fonctionne toujours avec succès à Kiev depuis plus de 20 ans. C'était le premier centre de ce type créé en Europe Centrale et Orientale pour promouvoir l'élaboration de la législation spatiale nationale des États post-soviétiques, aider à résoudre les problèmes à repartir la propriété spatiale, y compris intellectuelle, lancer des programmes éducatifs dans le domaine du droit de l'espace, favoriser la mise en jour des projets de coopération internationale, consulter les entités spatiales dans le cadre juridique, fournir un soutien juridique en vue d'application des Programmes spatiaux scientifiques et techniques ciblés.

Dans les conditions actuelles, ce Centre continue de fonctionner, toujours sans soutien financier de l'État, mais en fournissant des services d'experts dans les activités d'élaboration et d'application de la législation spatiale. Le Centre dispose d'un réseau des liaisons assez étendu avec des institutions similaires à l'étranger, échangeant des informations avec elles et participant à des projets communs. Le centre est prêt à renforcer et élargir le format d'une telle coopération, ayant à ce fin un personnel qualifié aussi qu' une expérience solide.

**Monsieur le Président,**

Permettez-moi également d'informer notre sous-comité de la création en Ukraine il y a 2 ans d'une autre structure liée au droit spatial. Il s'agit de l'Association d'entreprises et d'organisations de haute technologie qui porte le nom "Espace extra-

atmosphérique". Association regroupe aujourd'hui plusieurs dizaines d'entités, tant publiques que privées; scientifiques, techniques, technologiques, financières, juridiques et autres qui opèrent ou ont l'intention d'opérer dans le domaine de l'espace extra-atmosphérique.

Au sein de l'Association fonctionnent quelques comités. Et parmi eux – sous le numéro 1 « Comité sur la politique et le droit de l'espace ». Le comité rassemble principalement des avocats, des représentants de cercles d'experts, des entreprises du domaine et d'autres personnes. Le but principal de ce Comité est à faciliter les membres de l'Association à résoudre leurs problèmes juridiques, trouver des partenaires commerciaux, organiser une coentreprise, etc.

**Monsieur le Président,**

La délégation ukrainienne applaudit à l'élargissement de la base des organisations intergouvernementales et non gouvernementales partout dans le monde entier liées au droit de l'espace qui traitent de questions particulières et donnent leur meilleure compréhension, par exemple - la facilitation des investissements dans l'industrie spatiale des États émergents (comme UNIDROIT), l'exploration durable de la Lune (comme « Moon Village Association », ou « For All Moonkind » et beaucoup d'autres dont les activités contribuent au renforcement des capacités dans le domaine du droit de l'espace.

**Merci pour votre attention.**